

**ANNEXE N°3**

**POSTES À EXIGENCE PARTICULIÈRE  
avec pré-requis  
(attribués au barème)**

<b>NATURE DE SUPPORT</b>	<b>PRE REQUIS / EXIGENCES PARTICULIÈRES</b>
Directeur d'école 2 classes et +	Liste d'aptitude de directeur d'école
Directeur d'école en REP ou en REP+	Liste d'aptitude spécifique à la direction d'école en REP ou en REP+
Directeur d'école à 9 classes et +	Liste d'aptitude spécifique à la direction d'école à 9 classes et +
Directeur d'école à 9 classes et + en REP ou en REP+	Liste d'aptitude spécifique à la direction d'école à 9 classes et + en REP ou en REP+
Directeur Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP), Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)	Liste d'aptitude de directeur d'école spécialisée (art. 6 et 7)
Enseignant Maître Formateur (EMF) + décharge complète de direction d'école d'application	CAFIPEMF
Adjoint classe élémentaire pour l'enseignement de l'allemand, du néerlandais	Habilitation ou diplôme justifiant d'une connaissance suffisante de la langue allemande, néerlandaise
Enseignants spécialisés	CAPPEI*
Établissement régional d'enseignement adapté (EREA)	CAPPEI*
Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) – dominante pédagogique <sup>2</sup>	CAPPEI*
Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) – dominante relationnelle <sup>2</sup>	CAPPEI*
Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)	CAPPEI*
Unité Localisée pour L'Inclusion Scolaire des élèves handicapés – école (ULIS école)	CAPPEI* (Les ULIS TFA, TFV, TED-TSA et TSLA sont en outre profilées)
Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)	CAPPEI*
Les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP)	CAPPEI*

\* Les titres CAPASH et CAPSAIS sont réputés équivalents au CAPPEI.

<sup>2</sup> Les postes en RASE – dominante pédagogique ou relationnelle ne peuvent être attribués qu'à titre définitif aux personnels disposant des pré-requis nécessaires